

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

(Articles 163 et 182 *Loi sur l'instruction publique*)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, en raison d'un ajournement de la séance ordinaire du conseil des commissaires au 25 juin 2015, la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup qui devait se tenir le 23 juin 2015 a été annulée et sera reprise lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra **le 25 juin 2015, à 19 h 30**, au centre de services de Rivière-du-Loup, situé au 464, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup.

À cette séance, seront traités les sujets suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
2. Autorisation de paiement des dépenses des commissaires et du directeur général
3. Engagements
4. Annulation de non-renouvellement
5. Demandes de congés sabbatiques à traitement différé et de congés sans solde
6. Demandes de retraites progressives
7. Emprunts temporaires

Donné à Rivière-du-Loup, ce 17 juin 2015.



Éric Choinière, avocat
Secrétaire général